**ADEME et EDF lancent l'opération "Electroménager performant" en faveur des économies d'énergie dans le secteur résidentiel. La CAMIF est le 1er distributeur à s'engager dans cette initiative**

**02/06/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

**Face à l'augmentation constante des consommations d'énergie dans l'habitat notamment due à la multiplication des appareils électroménagers, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et Electricité de France (EDF), mettent en place, avec les enseignes de la distribution, une opération nationale d'information du grand public sur les consommations électriques des appareils électroménagers intitulée : "Électroménager performant". Cette initiative s'inscrit dans l'accord cadre entre ADEME et EDF qui, depuis plus de dix ans, agissent ensemble pour mieux maîtriser la consommation d'électricité dans le secteur résidentiel.**

Contribuer à une meilleure utilisation de l'énergie au quotidien implique de sensibiliser le consommateur et de lui offrir le choix d'appareils ménagers économes en énergie sur les lieux de vente. C'est pour répondre à cet objectif que **ADEME et EDF proposent aux enseignes de distribution le partenariat « Electroménager performant ». ce partenariat vise à favoriser l'offre de produits économes en énergie et à renforcer l'information et la sensibilisation du consommateur** sur [l'étiquette énergie](http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=22069&ref=12527&p1=B#Ancre-etiqette). Il s'agit ainsi d'expliquer les enjeux et les économies d'énergie qui peuvent facilement être réalisées dès l'achat d'équipements ménagers. Inscrite dans la continuité des nombreuses actions déjà engagées par l'ADEME et EDF à destination des particuliers, cette opération s'appuie sur la diffusion de plaquettes d'information, de kit de formation des vendeurs ainsi que le déploiement d'actions de communication ponctuelles dans les magasins.

En France, la part de consommation d'électricité [spécifique](http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=22069&ref=12527&p1=B#Ancre-electricite) (électricité hors cuisson, chauffage et eau chaude sanitaire) a été multipliée par deux en vingt ans. La mise en place d'actions de maîtrise de la demande en électricité spécifique permettrait de réduire d'ici 2010 la consommation d'électricité d'environ 40% si l'on remplaçait tous les équipements électriques actuels par ceux qui sont les plus efficaces sur le marché. Pour atteindre ces résultats, le consommateur doit pouvoir trouver des appareils performants sur les lieux de vente et être sensibilisé aux consommations d'énergie.

**La CAMIF est le premier distributeur à adhérer à cette initiative**. L'accord de partenariat signé aujourd'hui avec ADEME et EDF formalise son engagement à promouvoir des appareils électroménagers économes en énergie auprès de ses clients.

La CAMIF met en ?uvre le partenariat « Electroménager performant » par une information à tous les niveaux : dès à présent sur son site Internet (www.camif.fr), dans le catalogue Automne Hiver 2005/2006, diffusé en juillet, dans ses magasins et expositions.

Depuis de nombreuses années, la CAMIF s'engage dans une démarche en faveur de l'environnement. A ce titre, elle apporte à ses clients des informations sur la qualité environnementale des produits et la consommation d'énergie. Elle leur propose des produits éco-conçus, des meubles réalisés à partir de bois provenant de forêts à gestion contrôlée, des vêtements fabriqués dans des matières naturelles ou biologiques? Sa sélection « gros électroménager » est depuis longtemps placée sous le signe des économies d'énergie. Dans ce contexte, elle ne peut que souscrire à une initiative visant à favoriser la maîtrise de la consommation de l'électricité.

EDF pour sa part, est engagé depuis de nombreuses années en faveur de la maîtrise de la demande en énergie et a développé pour ses clients particuliers une gamme de services autour des usages spécifiques de l'électricité. Ces services proposent notamment aux clients des conseils et des solutions pour mieux utiliser l'électricité et identifier les économies d'énergie possibles.

Cette opération « Electroménager performant » s'inscrit dans la campagne de mobilisation **"Economies d'énergie. Faisons vite, ça chauffe",** lancée en mai 2004 par l'ADEME. Elle vise à informer les citoyens du lien existant entre le changement climatique et l'ensemble des consommations d'énergie et à les convaincre qu'ils peuvent agir efficacement, individuellement et collectivement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. La CAMIF vient de rejoindre le club « Planète gagnante » qui rassemble des partenaires de toutes tailles, régionaux comme nationaux, s'engageant à mettre en place des actions concrètes permettant d'amplifier la portée de la mobilisation.

NOTES

1 - Conçue par la commission européenne, **l'étiquette Energie** indique la consommation électrique et les performances des appareils électroménagers (lavage, séchage, volume?) ;

2 - **L'électricité spécifique** correspond à l'électricité nécessaire pour les services qui ne peuvent être rendus que par l'usage de l'énergie électrique. On ne prend pas en compte dans l'électricité spécifique : l'eau chaude, le chauffage et la cuisson qui peuvent utiliser différents types d'énergie.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189187024.gif | [http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189194333.jpg](http://www.ademe.fr/htdocs/actualite/campagne_energie04/grand_public/presentation.htm) | [http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=BE4B441C8831685E6BA92803C0B41A5E1118821729228.jpg](http://www.camif.fr/wwwsurf/pages/home/indexSite.asp?CODE_SITE=1) | [[http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=BE4B441C8831685E6BA92803C0B41A5E1118821736250.jpg](http://www.edf.fr/index.php4?coe_i_id=1)<="" border="0">](http://www.edf.fr/index.php4?coe_i_id=1) |

* La CAMIF en bref

3ème entreprise française de vente à distance et distributeur en magasins, la CAMIF est multispécialiste et étend son offre de l'équipement de la personne à l'équipement de la maison, l'alimentation fine, l'habitat, le financement, l'équipement des collectivités. Son réseau de distribution s'appuie sur 3 canaux : catalogues/magasins-expositions/Internet. Leader sur Internet, elle possède le plus fort taux de chiffre d'affaire de la vente à distance sur ce canal, soit 25 % de son CA. Distributeur coopératif, la CAMIF s'engage pour une consommation responsable basée sur le respect de l'homme et de son environnement. Distributeur sélectionneur, elle privilégie une éthique de consommation autour de la qualité des produits, les conseils objectifs, la transparence de l'information. La CAMIF a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires HT de 697 millions € et emploie 1980 salariés.   
[www.camif.fr](http://www.camif.fr/)

**Contact**

* CAMIF

[Isabelle CHAUVET](mailto:isabelle_chauvet@camif.fr)   
Tél. : 05 49 34 50 24

* EDF

[Jill COLOMBEZ](mailto:jill.colombez@edf.fr)   
Tél. : 01 40 42 24 25

* Relations Presse Campagne "Faisons vite. Ca chauffe"

TBWA/CORPORATE  
[Dominique DANAE](mailto:dominique.danae@tbwa-pr.com)[Sarah PHILIPPE](mailto:sarah.philippe@tbwa-pr.com)   
tél. : 01 49 09 25 81 ou 01 49 09 27 05